



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Nombre de membres

Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

Budget primitif 2022 - Télésurveillance

V_DEL_220210_11

Rapport de Monsieur GOMEZ,**Mesdames, Messieurs,**

Conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature M14 à laquelle il est soumis, le budget primitif de la télésurveillance pour 2022 est équilibré à hauteur de 16 000 euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	400,00	500,00
012	Charges de personnel	11 500,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1000,00	2 500,00
Total des dépenses courantes des services		12 900,00	15 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 500,00	16 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		13 500,00	16 000,00

Le budget de la télésurveillance connaît un système de refacturation depuis le budget principal, correspondant aux actions menées par la ville pour assurer la gestion des contrats souscrits. Ces dépenses sont équilibrées par les recettes tirées des contrats.

Pour 2022, celles-ci sont estimées à 16 000 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	13 500,00	16 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		13 500,00	16 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

ID : 069-216902569-20220210-VDEL22021011XM-BF

78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 500,00	16 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		13 500,00	16 000,00

Ces propositions budgétaires sont exposées et commentées dans le document intitulé «Rapport sur le budget primitif 2022 ».

En conséquence, je vous propose :

► d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe de la télésurveillance ainsi équilibré en recettes et en dépenses :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-VDEL22021011XM-BF

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 modifiée par la loi n°1996-142 du 21 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°V_DEL_211216_10 du 16 décembre 2021 relative aux orientations budgétaires pour 2022 ;

Vu le projet de budget primitif pour 2022 pour le budget annexe de la télésurveillance de la Ville de Vaulx en Velin établi selon les règles prévues par la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe de la Maison des Fêtes Familiales, du budget annexe de la Télésurveillance, du budget annexe du Planétarium, du budget annexe de la Médiathèque Maison de Quartier pour l'exercice 2022 sont présentés et commentés ;

Entendu le rapport présenté le 10 février 2022 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe de la télésurveillance ainsi équilibré en recettes et en dépenses :

Fonctionnement	
Dépenses réelles	16 000,00
Recettes réelles	16 000,00

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 33
Votes Contre : 8
Abstention : 2
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

Pour extrait conforme.

#signature#

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 069-216902569-20220210-VDEL22021011XM-BF